

# Conditions Générales de Vente

Toute commande implique l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

## Prix

Nos prix sont indiqués HT. La facturation est faite au prix en vigueur, au jour de la commande. Tarif applicable : voir annexe.  
Franco de port sous conditions commerciales.

## Livraisons

### Délais de livraison

Les délais de livraison prévus ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont en fonction des disponibilités du moment. Le fournisseur s'efforcera de respecter les délais de livraison, sauf cas exceptionnels, fortuits, et de force majeure. Les retards éventuels ne donnent aucun droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise, ou de réclamer des dommages-intérêts ou indemnités de retard. Pour les commandes inférieures à 100 litres : transport à la charge du client.

## Transport

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, les expéditions effectuées en franco ne constituant pas une novation à cette règle. En cas de manquant, ou de détérioration de produits à l'arrivée, le destinataire doit :

- Inscrire sur le récépissé du transporteur des réserves précisant exactement le nombre de colis manquants ou détériorés, ou l'objet de la réclamation (coulures, bidons fuyards, cabossés, etc).
- Confirmer ces réserves au transporteur dans les 3 jours ouvrables qui suivent la livraison par lettre recommandée (cf. article 105 du Code du Commerce).
- Il appartient au destinataire de prendre les réserves nécessaires à l'égard du transporteur, en accomplissant les formalités sus évoquées, pour faire valoir ses droits à toute indemnité éventuelle auprès de ce dernier (seul habilité à recevoir les réclamations et à leur donner les suites qui s'imposent).

## Responsabilités

La responsabilité du vendeur est limitée à son choix, soit au remboursement, soit au remplacement des marchandises reconnues par lui comme non-conformes.

## Clauses de réserve de propriété

Conformément à la loi, les parties conviennent que les marchandises, objets et matériels faisant l'objet des présentes ne deviendront la propriété de l'acquéreur qu'après encaissement effectif par le vendeur de l'intégralité du prix convenu, y compris de ses accessoires. Toutefois, les risques intervenant après l'expédition sont à la charge de l'acheteur qui, en outre, s'engage à prendre toute disposition pour que les marchandises restent individualisées, comme étant notre propriété. A défaut de règlement intégral par l'acheteur, le vendeur se réserve, en conséquence, le droit de revendiquer les marchandises, même en cas de procédure collective, toute somme versée en acompte lui restant acquise en titre d'indemnité.

## Retours

Un retour de marchandise ne peut être effectué qu'après accord express du fournisseur, aux frais de l'acheteur. Tout produit retourné sans accord préalable de notre part ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

## Pré emballage

Dans le cas où nos produits sont pré emballés, aucune livraison de rompus, impliquant le fractionnement des pré emballages, ne pourra être effectuée par le vendeur.

## Paiement

Toutes les marchandises sont payables comptant, sauf dérogation acceptée expressément, et par écrit. Tout règlement doit être effectué à nos services centraux, dont l'adresse est spécifiée sur nos factures.

Toute traite dûment acceptée dans les conditions de l'article 125 du Code du Commerce, et toute autre acceptation de règlement, ne constituent, ni novation, ni dérogation à cette clause.

Toute modification du montant TTC de la facture (escompte...) implique corrélativement la correction correspondante du montant de la TVA.

Le non-paiement d'une échéance pourra entraîner la déchéance de terme et la totalité des sommes dues deviendra immédiatement exigible.

Les pénalités de retard sont égales à 3 fois le taux d'intérêt légal et seront ajoutées aux sommes à payer dès leurs échéances.

Un escompte pour paiement anticipé est accordé au taux de base bancaire l'an, calculé par tranche de 30 jours.

## Facturation des services

Les services visés à l'article L.441-7 du Code du Commerce doivent donner lieu à une facture satisfaisante aux obligations de l'article L.441-3 du Code du Commerce et indiquant la dénomination exacte et le prix des services rendus. Déduire d'office la coopération commerciale des factures d'achat, de produits, par voie de compensation, alors que les conditions de la compensation légale ne sont pas réunies peut constituer un abus de puissance d'achat. Le formalisme contractuel prévu à l'article L.441-7 qui doit permettre d'identifier avec précision la nature exacte des services rendus, ainsi que les dates de réalisation de ces services, permet d'établir une correspondance entre ce contrat et la facture du distributeur (C.A. Paris 29 juin 1998 - T.G.I. Lille 14 Décembre 2001).

## Attribution de compétences

En cas de litige, la loi française est applicable et le Tribunal de Commerce de Bobigny est seul compétent, quels que soient, le mode de règlement (traites...) et les conditions de livraison, et ce, même en cas de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

## Cas fortuits et force majeure

L'inondation, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents de toutes sortes et tout fait de la nature et/ou de la force majeure survenant dans nos usines ou celles de nos fournisseurs, l'impossibilité de recevoir nos matières premières ou d'effectuer nos expéditions, par suite de difficulté de transport, ainsi que les refus, diminution ou retrait de licence d'exportation ou d'importation, et les interdictions ou embargo d'importation ou d'exportation et les mesures de contrôle et les mesures de contrôle des changes, sont considérés comme cas de force majeure nous déchargeant de toute obligation de livrer.

## Garantie

Toute spécification technique de nos produits n'est donnée qu'à titre indicatif pour obtenir les meilleures conditions d'utilisation, mais ne peut être opposée au vendeur, en cas de non-respect des normes de mise en oeuvre par l'utilisateur, qui est seul responsable de la conformité des produits avec le support. Nous nous réservons le droit de modifier les caractéristiques et la présentation de nos produits et d'en cesser la fabrication sans préavis.

## Divers

Les commandes sont acceptées exclusivement aux conditions sus rappelées. Toute spécification générale ou particulière mentionnées dans la commande ou dans tout autre document émanant de l'acheteur, qui serait contraire aux présentes conditions de vente, est inopposable au vendeur, sauf accord contraire express et écrit de sa part.

## Vente exportation

La loi française est applicable avec toutes les dispositions énoncées ci-dessus. Les paiements sont à effectuer selon la devise exprimée sur nos factures.